



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier Degré
167 Boulevard de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sport
Bureau de l'animation sportive
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01.42.76.28.30
mail : DJS-MDS@paris.fr

Paris, le 30/11/2023

JUDO : Trophée Perrocheau

ORGANISATION DE LA SAISON 2023/2024

[Retour des engagements \(fichier Excel\) pour le 19/01/2024](#)

I. Dates

Mercredi 7 février 2024 : Trophée du Levant
à l'Institut du Judo : **13h30 – 16h30**

Mercredi 3 avril 2023 : Trophée du Couchant
à l'Institut du Judo : **13h30 – 16h30**

Mercredi 15 mai 2024 : Trophée USEP
à l'Institut du Judo : **13h30 – 16h30**

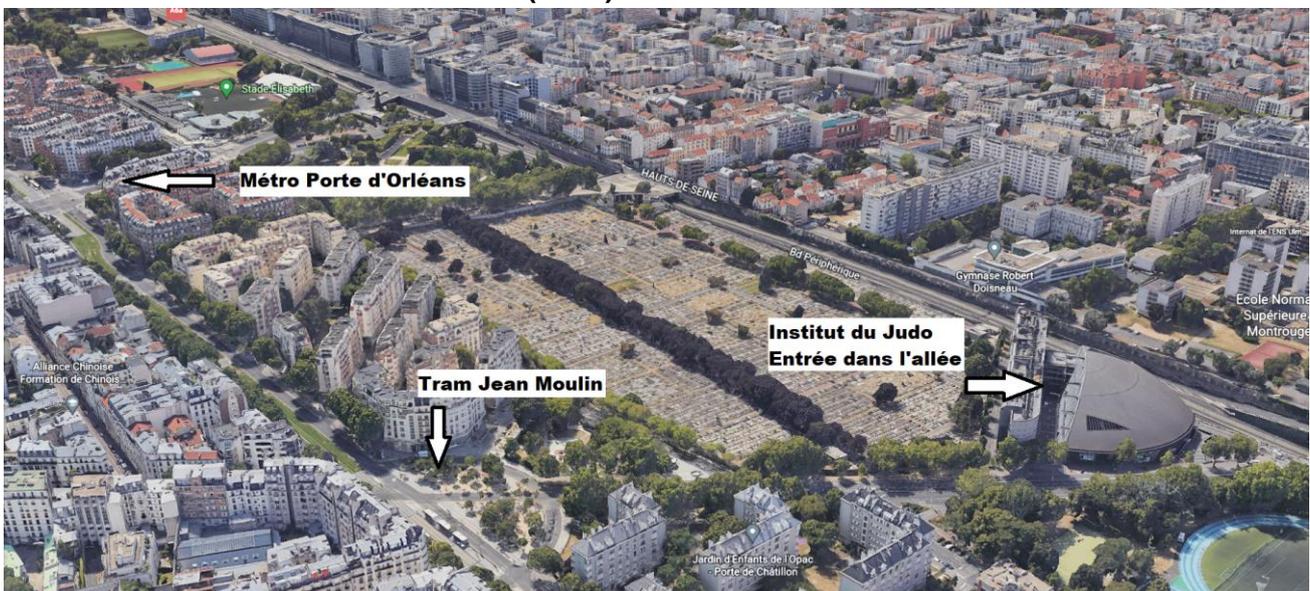
II. Lieu

Institut du Judo

21, Avenue de La Porte de Châtillon 75014 PARIS

Métro : Porte de Vanves ou Porte d'Orléans (15mn à pied)

TRAMWAY : Jean Moulin (5 mn)





III. Engagement des associations

- L'engagement des associations se fait à l'aide d'un tableau excel.

Cette procédure est destinée à établir préalablement les tableaux de façon à démarrer les rencontres le plus rapidement possible. Les inscriptions se feront en une seule fois et pour toutes les rencontres de la saison.

Ce fichier est joint à cette circulaire (mail) et est par ailleurs téléchargeable sur la page Judo du site.

*(NOM , Prénom, poids de l'enfant en kimono, sexe, catégorie, n° de licence
(OBLIGATOIRE).*

***Cette liste est établie par catégorie de poids
(6 ONGLETS SUR LE FICHER EXCEL) sous la forme d'un classement au sein de votre association du premier (le plus fort de sa catégorie) au moins fort de la catégorie de poids.***

[Retour des engagements \(fichier Excel\) pour le 19 janvier 2024](#)

- La formule mise en place permet un bon déroulement, plus aucune inscription ne sera prise sur place. Il est conseillé d'inscrire un maximum d'enfants sur les rencontres proposées sur l'année en sachant qu' il est plus facile de supprimer des absents des listes que de rajouter de nouveaux inscrits. **Nous ne ferons aucune dérogation.**
En cas d'enfants inscrits en cours d'année, vous pouvez rajouter un enfant 15 jours ouvrés avant la rencontre, ce délai dépassé l'enfant sera inscrit pour la rencontre suivante
- **Les tableaux de rencontres seront validés à l'arrivée des AS.** Aucune AS ne sera acceptée si elle n'a pas respecté cette procédure. Les **retardataires** ne seront acceptés que pour les tableaux n'ayant pas encore débuté. **Cette mesure sera systématiquement appliquée.**

IV. Catégorie de poids

- Les combattants seront divisés en 6 catégories de poids :

- de 22 kg	- de 25 kg	- de 29 kg	- de 34 kg
- de 39 kg	+ de 39 kg		



V. Organisation générale

1. REGLEMENT

- **Encadrement** : Pour chaque A.S. obligation de mettre au moins 1 animateur en mesure d'assurer l'arbitrage à la disposition de l'organisateur.
- **Jeunes Officiels** : Dans le cadre du projet « Jeunes Officiels », les enfants seront chargés du chronométrage des rencontres mais aussi lorsqu'ils ont été formés de l'arbitrage. Les A.S. devront donc avoir des enfants en capacité d'occuper les postes de chronométreurs et/ou d'arbitres.

2. ORGANISATION DES RENCONTRES

Mercredi 7 février 2024 : Trophée du Levant

Mercredi 3 avril 2024 : Trophée du Couchant

Mercredi 15 mai 2024 : Trophée USEP

à l'Institut du Judo : **13h30 – 16h30**

Chaque rencontre s'organisera en poules de 4 à 6 combattants au sein des catégories de poids sans tenir compte du sexe des combattants.

3. FORMULE SPORTIVE

Les trois rencontres se dérouleront sous forme de Poules, les enfants seront rassemblés en fonction de leur poids et de leur classement au sein de leur association. Ces poules peuvent être modifiées en fonction des absents et des classements des rencontres précédentes.

Temps de combat

TOUTES CATEGORIES : 1 Minute 30 secondes

Les points

Debout		Immobilisation	
WAZA ARI	7 points	10 à 19 secondes = 7 points	
IPPON	10 points	19 secondes = 10 points	

IMPORTANT :

- Une chute sur les fesses ou sur les coudes ne compte rien si l'action s'arrête là. Par contre **si dans la continuité de l'action** le dos du combattant va au sol on compte **WAZA ARI**.
- Les combats pourront aller à leur terme même en cas de Ippon si le perdant accepte de continuer (forme randori).
- **La décision est obligatoire**
 - Pas de match nul

4. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes
qu'aux enfants, dûment licenciés à l'USEP,
encadrés par des **animateurs également dûment licenciés à l'USEP.**
Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.
Pour les enfants nés en 2012, un certificat de scolarité doit être fourni lors de la prise de licences.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident ou d'accident lors des déplacements et des compétitions.

5. RECOMPENSES

Chaque enfant recevra une médaille à chaque rencontre.

Un décompte des points par association permet un classement par association, le vainqueur reçoit le **Trophée Perrocheau**, qui est remis en jeu l'année suivante.

Un trophée sera remis à chaque AS participantes lors de l'AG (mercredi 26 juin 2024).